

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020**

**13x20**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL**

Par délibération n°202x17 du 31 Août 2017, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition d'un agent administratif au Syndicat d'Initiative à compter du 01/09/17.

Afin de prendre en charge le paiement de cet agent de janvier à décembre 2020, le Syndicat d'Initiative situé 35 bis avenue Victor Hugo 13170 Les Pennes Mirabeau - SIRET 403 012 80000013 dont le Président est Mr PALMESANI, sollicite une subvention de 22 000€

Cette demande a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission promotion de la ville, qui a proposé de lui d'attribuer une subvention pour la mise à disposition d'un agent administratif pour un montant primitivement fixé à 22 000€.

Il est précisé que le montant de la subvention sera calculé en fin d'année pour correspondre au coût exact de la mise à disposition de l'agent pour l'année 2020. La subvention correspondante sera donc versée en fin d'année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « Syndicat d'initiative » correspondant au coût de la mise à disposition d'un agent administratif.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA